



LE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

*Pour une gestion optimale
des services d'eau au Québec*



LE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ DANS LES SERVICES D'EAU

*Une avenue
à explorer*

740, Atwater, Montréal (Québec) H4C 2G9
Téléphone : (514) 937-2040 – Télécopieur : (514) 937-6529
Courriel : info@ippq.org – Web : www.ippq.org

ISBN 2-923087-00-3

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2002
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2002



Le partenariat public-privé...

Pour une gestion optimale des services d'eau au Québec

Produire et distribuer de l'eau potable, collecter et traiter les eaux usées coûte de plus en plus cher, quel qu'en soit le mode de gestion.

C'est pourtant une fonction essentielle des collectivités qui peut accaparer jusqu'à 20 % de leur budget.

Des principes de gestion défaillants (sous-investissement, méconnaissance des coûts et des véritables ratios techniques) conduisent à toutes les dérives malheureusement trop souvent constatées (taux de fuites aberrants, fiabilité incertaine de la qualité de l'eau).

Pour relever les défis de l'avenir des services d'eau de façon durable, il faut donc mieux gérer, mieux compter, mieux investir.

Le secteur privé, rompu à ces principes, est riche de résultats éloquentes dans ces services, notamment en Amérique du Nord : jusqu'à 40 % d'économies, avec des performances techniques accrues.

Réaliser un partenariat public-privé pour les services d'eau, c'est donc marier responsabilité sociale et rigueur. Un partenariat public-privé n'équivaut pas à la privatisation.

Dans le juste exercice de leur libre choix, les collectivités québécoises se doivent désormais d'examiner cette option avec objectivité et détermination, en sachant que les modes de gestion sont réversibles.

Avec des mots simples et quelques idées fortes, cette brochure expose en quoi le partenariat public-privé est une véritable option pour une meilleure gestion des services publics d'eau au Québec.

Reconnaître aux collectivités...

... le libre choix de leur mode de gestion de leurs services d'eau

Des règles simples pour exercer cette liberté

- **Il appartient aux collectivités de déterminer le mode de gestion le plus adapté à leur situation et à leurs contraintes spécifiques :**
 - Il faut pour cela permettre aux collectivités de choisir librement entre gestion publique et gestion privée.
- **Il faut éclairer ce choix par des comparaisons objectives entre les différents modes de gestion et entre opérateurs.**
- **Au delà du libre choix des modes de gestion, il faut faciliter la réversibilité de ces choix :**
 - Permettre aux collectivités de passer facilement d'une gestion publique à une gestion privée, et inversement.
- **Il faut aider les collectivités à se doter d'une expertise forte, à la fois technique et financière, dans le domaine des partenariats publics-privés et de la gestion des services d'eau :**
 - La parité des expertises entre opérateur privé et autorité publique est un facteur clé de succès dans ces partenariats.
- **Il faut garantir un partage des responsabilités, des risques, des investissements et des bénéfices propres à un partenariat gagnant :**
 - Clarifier le rôle et les responsabilités de chaque acteur
 - Assurer la transparence des coûts et répartir équitablement les gains de performance.

La réalité du partenariat public-privé...

... un juste équilibre entre la responsabilité sociale et la rigueur

Avoir un partenaire privé n'est pas abdiquer

- Le partenariat public-privé n'a rien en commun avec la privatisation parce que :
 - La propriété des infrastructures reste dans le domaine public.
 - Le secteur public, par le biais du cadre réglementaire, reste maître :
 - des objectifs
 - de la qualité des services
 - de la tarification et de la taxation
 - Le secteur public demeure imputable devant la population.
 - Contrairement à la privatisation, le partenariat public-privé est un choix réversible qui permet de faire marche arrière s'il ne livre pas les résultats attendus.
- Le partenariat public-privé dans le secteur de l'eau, c'est :
 - Une concurrence saine dont bénéficient les usagers
 - Une façon d'obtenir des services de qualité au meilleur coût
 - La transparence de la transaction
 - Une imputabilité et une responsabilisation maximale de l'entreprise privée
 - Une capacité importante d'investissement dans les infrastructures
 - L'accès continu à des expertises spécialisées de très haut niveau
 - Une reddition de comptes périodique et ouverte
 - Un cadre propice à l'innovation.

L'eau a un coût...

... indépendamment du mode de gestion, qu'il soit public ou privé

CYCLE COMPLET DE L'EAU EN MILIEU URBAIN

- Pompage et acheminement
- Production
- Distribution
- Usager
- Collecte des eaux usées
- Traitement et rejet

Nombreuses sont les sources de ces coûts

- Coûts directs :
 - Source d'approvisionnement
 - Acquisition de terrain
 - Traitement et distribution (opération, équipements et infrastructures)
 - Collecte et traitement des eaux usées (opération, équipements et infrastructures)
 - Gestion des boues
 - Réhabilitation, réparation et remplacement
 - Intérêts des emprunts
- Coûts indirects :
 - Administration
 - Gestion des abonnés et service à la clientèle
 - Comptabilité et finances
 - Gestion du parc matériel

L'eau au Québec...

... pour une gestion saine, responsable et durable

Des actions simples pour corriger des défaillances coûteuses

- **Des principes de gestion défaillants :**
 - Détérioration des infrastructures – du fait d'un sous-investissement chronique dans les infrastructures des services d'eau – qui induit :
 - des fuites importantes pouvant atteindre 40 % dans les réseaux de distribution
 - des risques sur la qualité de l'eau, comme le montre la multiplication des avis de faire bouillir, émis par les municipalités.
 - Mauvaise connaissance des coûts réels de l'eau :
 - incapacité de procéder à des analyses comparatives public/privé fiables.
- **Des impacts financiers majeurs :**
 - La gestion des services d'eau coûte entre 5 % et 10 % du budget des villes. Dans une ville comme Montréal, les coûts représentent 144 M \$ en 2002 (141 M \$ en 2001).
 - Le partenariat public-privé dans le secteur de l'eau peut générer en moyenne 20 % d'économies pour les contribuables.
- **Des actions essentielles à mettre en oeuvre :**
 - Mieux gérer...
 - optimiser les ressources
 - utiliser la comparaison, les meilleures pratiques et technologies
 - planifier les travaux d'infrastructures dans une approche préventive
 - Mieux compter...
 - inclure TOUS les coûts de la même façon, pour TOUS
 - Pour mieux investir...
 - juste ce qu'il faut, quand il le faut, et au meilleur coût.

Ça se fait ailleurs...

... avec des résultats éloquentes !

MUNICIPALITÉ	DESCRIPTION (TYPE CONTRAT)	DIMENSION (ML)	DURÉE (ANNÉES)	ÉCONOMIES (POUR LES CONTRIBUABLES)
CANADA				
Hamilton, Ont.	Eau potable (OM) Eaux usées (OM)	720 430	10 10	Pour les deux : 12 M \$ (1995)
Haldimand-Norfolk, Ont.	Eaux usées (OMG)	N.D.	5	1 M \$ / an ou 34 % vs situation antérieure
Edmonton, Al.	Eaux usées (OM)	90	8	400 000 \$ / an en moyenne
Halifax-Dartmouth, N.-É.	Eau potable (CC)	91	–	Livraison 40 % plus rapide; prix fixe
Moncton, N.-B.	Eau potable (CCFOM)	95	20	12 M \$ sur 20 ans
ÉTATS-UNIS				
Atlanta, Ga.	Eau potable	378	20	45 % ou 400 M \$ US
Augusta, Ga.	Eaux usées	174	10	5 M \$ US
Brockton, Mass.	Eau potable Eaux usées	91	20	20 M \$ US
Buffalo, N.Y.	Eau potable (OM)	606	5+5	4,4 M \$ / an
Cranston, R.I.	Eaux usées (CCO)	87	25	35 M \$ US
Evansville, Ind.	Eau potable	227	10	8,1 M \$ US
Franklin, Ohio	Eaux usées Eau potable	17 19	20 20	23 % 30 %
Indianapolis, Ind.	Eaux usées (OM)	946	14	250 M \$ US (40 %)
Milwaukee, Wis.	Eaux usées (OM)	2 195	10	140 M \$ US (30 %)
New Heaven, Conn.	Eaux usées	170	15	53 M \$ US (30 %)
Rahway, N.J.	Eau potable	23	20	32 M \$ US
Seattle, Wash.	Eau potable	454	25	70 M \$ US (40 %)
Tampa, Fla.	Eau potable (CCO)	250	5+15	85 M \$ US (21 %)
Tauton, Mass.	Eaux usées	31	20	62 M \$ US
West Heaven, Conn.	Eaux usées	47	15	12 M \$ US
Wilmington, Del.	Eaux usées	397	20	60 M \$ US
Woonsocket, R.I.	Eaux usées (CCO)	61	20	45 M \$ US

ABRÉVIATIONS DES TYPES DE CONTRATS

- OM : Opération et maintenance
- OMG : Opération, maintenance et gestion
- CC : Conception et construction
- CCFOM : Conception, construction, financement, opération et maintenance
- CCO : Conception, construction et opération

RÉFÉRENCES

- *Overview of Successful Public-Private Partnerships in the Water Sector*, The Canadian Council for Public-Private Partnerships, Toronto.
- *Public Works Financing*, September 2000, Volume 143, page 11.